

RELEVÉ DE PIÉGEAGE

BILAN DE L'ANNEE CYNEGETIQUE 2015/2016

(Remplir un relevé par commune où des opérations de piégeage ont été réalisées)

Piégeur agréé n°	
Nom :	
Adresse :	
Commune :	
Code Postal :	
Adresse E-mail :	

Commune piégée :

Espèces susceptibles d'être classées nuisibles	Nombre	Autres espèces (gibiers, protégées ou autres) relâchées	
		Nom de l'espèce	Nombre
Belette			
Chien viverrin			
Fouine			
Lapin de garenne			
Martre			
Putois			
Ragondin			
Rat Musqué			
Raton laveur			
Renard			
Vison d'Amérique			
Corbeau freux			
Corneille noire			
Etourneau sansonnet			
Geai des chênes			
Pie bavarde			
Pigeon ramier			

Je n'ai pas eu d'activité de piégeage cette année.

Fait à Le 2016

Signature du piégeur agréé :

Imprimé à retourner à la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes

49 rue du Muguet – 08090 SAINT LAURENT avant le 30 septembre

A NOTER : Ce compte-rendu est obligatoire pour tous piégeurs agréés non radiés de la liste des piégeurs agréés du département, même pour ceux qui n'ont pas piégé.

Ce document ne s'applique pas en cas de piégeage à l'intérieur des bâtiments, cours et jardins, installations d'élevage, et d'une façon générale, aux enclos attenants à l'habitation visés au I de l'article I 424-3 du code de l'environnement